



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL GENERAL DE MATHOD DU 14 JUIN 2021

Conseil Général
Method

Président : Axel Rodriguez
Secrétaire : Cindy Augsburger Zanoni

Le Président ouvre la séance à 20h03 en saluant les membres présents et rappelle les mesures sanitaires qui sont toujours en vigueur pour cette séance, à savoir le port du masque obligatoire ainsi que le respect des normes de distanciation sociale.

Une minute de silence est observée afin d'honorer la mémoire de Madame Line Augsburger, membre du Conseil, maman de la secrétaire actuelle Cindy Augsburger Zanoni et qui a elle-même été secrétaire du Conseil durant plusieurs années.

Le Président annonce :

- 90 membres ont été convoqués.
- 33 membres répondent à l'appel.
- 57 membres sont absents dont 19 excusés.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

La Municipalité est présente au complet, ainsi que Madame Nicole Conrad, boursière communale. Les scrutatrices sont Mesdames Roselyne Burdet et Marie Thuilier.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. ***Appel***
2. ***Adoption du procès-verbal de la séance du 19 avril 2021***
3. ***Assermentation des nouveaux membres***
4. ***Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil***
5. ***Communications du Président***
6. ***Communications de la Municipalité***
7. ***Préavis municipal n° 47 : Comptes 2020 – Rapport de la commission gestion-finances***
8. ***Préavis municipal n° 48 : Arrêté d'imposition pour l'année 2022 – Rapport de la commission gestion-finances***
9. ***Préavis municipal n° 49 : Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord Vaudois – Rapport de la commission ad hoc***
10. ***Préavis municipal n° 50 : Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants – Rapport de la commission gestion-finances***
11. ***Préavis municipal n° 51 : Demande anticipée de crédit au budget 2022 de CHF 15'000.— pour l'organisation de l'arrivée de la 1ère étape du 52ème Tour du Pays de Vaud en 2022 à Method – Rapport de la commission gestion-finances***
12. ***Préavis municipal n° 52 : Nouveau règlement sur la distribution de l'eau - préavis complémentaire : confirmation de la décision du 14 décembre 2020 – Rapport de la commission ad hoc***
13. ***Interventions individuelles***

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance 19 avril 2021

Chaque membre a reçu avec la convocation une copie du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020, ou en a pris connaissance sur le site internet communal. Aucune remarque n'est signalée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Assermentation des nouveaux membres

– Néant

4. Réponses aux questions posées lors du précédent Conseil

– Néant

5. Communications du Président

Ce Conseil étant le dernier de la législature 2016-2021, le Président en profite pour procéder à quelques remerciements.

Il commence en remerciant la Municipalité avec qui cela a toujours été très agréable de travailler. Il se réjouit d'ores et déjà de continuer à œuvrer en compagnie des membres sortants de la Municipalité qui ont été réélus, Madame la Syndique Eliane Pignet, Madame Dominique Meier et Monsieur Théophile Schenker ; ainsi que des nouveaux membres, Messieurs Reynald Gass et Nicolas Hernan. Il remercie également Messieurs Pascal Marendaz et Philippe Veuve qui ont décidé de ne pas se représenter.

Le Président profite également de remercier la Boursière communale, Madame Nicole Conrad, ainsi que la Secrétaire municipale, Madame Ketty Villemin, toujours très réactives, professionnelles et pleines de bons conseils.

Ses remerciements vont également à tous les membres de la Commission de gestion et finances ainsi que des différentes commissions ad hoc qui ont fonctionnés durant cette législature.

Le Président remercie encore les membres du Bureau du Conseil général, le Vice-président, la Secrétaire et bien sûr les Scrutatrices qui ont aussi donné beaucoup de leur temps, de leurs dimanches et leurs lundis soirs en particulier ; et ceci toujours avec le sourire et dans la bonne humeur.

Parmi toutes ces personnes, il adresse un merci particulier aux membres sortants de la COGEFI et du Bureau, qui, pour certains, ne quittent pas entièrement le bateau mais changent simplement de poste. Pour la COGEFI, il s'agit de Monsieur Oscar Hernan, Monsieur Brice Marendaz (qui rejoint la nouvelle Commission thématique) et Monsieur Carmine Rosati. Pour le Bureau, il s'agit de Madame Roselyne Burdet (qui rejoint la Commission thématique), Madame Marie Thuilier (qui rejoint la COGEFI) et Monsieur Nicolas Hernan (qui rejoint la Municipalité). Il prie ces personnes de bien vouloir s'avancer, et leur remet un petit présent de la part de la Municipalité et du Conseil général.

Il termine en remerciant toutes les Conseillères et tous les Conseillers, pour leur présence, leur investissement et leur bienveillance. Il est très fier d'être Président de ce Conseil et très heureux de la confiance qui lui est témoignée ; c'est grâce à chacun que tout se passe si bien les soirs de Conseil et tout au fil des années.

Il se réjouit de continuer avec les membres qui étaient présents lors de la Cérémonie d'assermentation le 26 avril dernier. Pour ceux qui n'étaient pas présents ce soir-là mais qui souhaitent continuer, il leur rappelle qu'il leur faudra simplement se faire ré-assermenter lors d'un prochain Conseil général. Il adresse encore un grand merci aux membres qui quittent le Conseil et leur souhaite plein de belles choses pour la suite.

Le Président remercie les Conseillers pour leur attention et passe la parole aux membres de la Municipalité pour leurs communications.

6. **Communications de la Municipalité**

M. Philippe Veuve, Municipal

- Une coupure de l'alimentation de la Sagenor est prévue en fin de semaine et on ne sera alimenté que par notre réservoir, il faudrait donc éviter de trop tirer d'eau.

Mme Eliane Piguet, Syndique

- Ce soir marquant la dernière ligne droite de la législature 2016-2021, Madame la Syndique souhaite faire un bref retour sur ces dernières années. Ces 5 années en tant que Syndique ont été pour elle un très grand défi qu'elle espère avoir réussi aux mieux selon les attentes des Citoyens. Elle a œuvré en restant au plus près de ses valeurs et a apprécié le respect mutuel observé tout au long de ce mandat. La complexité des procédures administratives et des législations en vigueur étant de plus en plus pointue, cela ne simplifie pas les tâches de la Municipalité ; des règlements à appliquer, qui, pour certains, ne sont pas toujours simples ni faciles à accepter. L'exécutif se doit de travailler de manière collégiale, transparente, rigoureuse mais aussi participative ; la politique est l'espace de construction du « vivre ensemble ». Durant cette législature, la Municipalité s'est efforcée de maintenir la vie dans le village malgré le départ des écoliers puis la fermeture de l'office de Poste. Nous pouvons maintenant être fiers de pouvoir compter sur de jeunes commerçants, ainsi que sur nos sociétés locales et nos associations, pour maintenir cette dynamique dont nous avons tous tant besoin, ce d'autant plus avec la période de pandémie que nous vivons encore. Madame la Syndique profite de citer quelques travaux qui ont été réalisés durant cette législature, notamment la rénovation de la grande salle, la traversée du village avec son revêtement phono-absorbant, la continuité des améliorations foncières, un pont entièrement refait, un PGA validé sur cette législature (mais élaboré précédemment), ou encore un refuge qui a pris vie grâce à des bénévoles. Madame la Syndique salue ses collègues de la Municipalité pour leur dévouement durant toutes ces années avec un clin d'œil particulier à Messieurs Pascal Marendaz et Philippe Veuve qui ont décidé de quitter leur fonction de Municipal ; leurs compétences et connaissances ont été fort appréciées et il a toujours été agréable de travailler ensemble, dans le respect de chacun. Elle remercie également ceux qui continuent et ceux qui viendront former le nouvel exécutif. Madame la Syndique remercie les membres du bureau et des commissions qui quittent leur fonction ce soir, après plusieurs législatures pour certains. Cela a toujours été un plaisir pour elle de pouvoir œuvrer ensemble. A tous les membres de l'exécutif et du législatif, elle adresse tous ses vœux ainsi que sa confiance en l'avenir pour un travail dans la continuité et l'évolution de celui qui a été mis en place pour notre belle Commune, ainsi que dans la bonne humeur et le fair-play. Elle informe également l'assemblée qu'il n'y aura pas de collation en fin de séance, mais que la Municipalité offre à chacun un bon de 10frs à faire valoir dans l'un des commerces du village.

Madame la Syndique est applaudie.

7. **Préavis municipal n°47 : Comptes 2020 – Rapport de la commission gestion-finances**

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe la parole au rapporteur de la commission.

Monsieur Oscar Hernan donne lecture du rapport (annexe 1). La commission, à l'unanimité, propose d'accepter ce préavis n° 47.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président clos la discussion puis procède au vote.

- L'article 1 : *d'approuver la gestion, les comptes de fonctionnement et le bilan de l'exercice 2020 tels que présentés*
est accepté à l'unanimité, à main levée.

- L'article 2 : *de donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la Commission Gestion-finances* est accepté à l'unanimité, à main levée.

Le préavis municipal n° 47 relatif aux comptes 2020 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis municipal n° 48 : Arrêté d'imposition pour l'année 2022 – Rapport de la commission gestion-finances

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe la parole au rapporteur de la commission.

Monsieur Brice Marendaz donne lecture du rapport (annexe 2). La commission, à l'unanimité, propose d'accepter ce préavis n° 48.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président clos la discussion puis procède au vote.

- L'article 1 : *le taux d'imposition pour 2022 est fixé à 72% de l'impôt cantonal de base* est accepté, à main levée, à l'unanimité.
- L'article 2 : *les autres impôts ne sont pas modifiés* est accepté, à main levée, à l'unanimité.
- L'article 3 : *l'approbation du Conseil d'Etat est réservée* est accepté, à main levée, à l'unanimité.

Le préavis municipal n° 48 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2022, est accepté à l'unanimité.

9. Préavis municipal n° 49 : Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord Vaudois – Rapport de la commission ad hoc

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe la parole au rapporteur de la commission.

Monsieur Jean-Alfred Burdet donne lecture du rapport (annexe 3). La commission, à l'unanimité, propose d'accepter ce préavis n° 49.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président clos la discussion puis procède au vote.

- L'article 1 : *les statuts de l'Association de prévention et défense incendie et secours régionale du Nord Vaudois sont adoptés conformément à la décision du Conseil intercommunal du 22 avril 2021* est accepté, à main levée, à l'unanimité.
- L'article 2 : *la modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat* est accepté, à main levée, à l'unanimité.

Le préavis municipal n° 49 relatif à la révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord Vaudois, est accepté à l'unanimité.

10. Préavis municipal n° 50 : Règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants – Rapport de la commission gestion-finances

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe la parole au rapporteur de la commission.

Monsieur Franck Neveu donne lecture du rapport (annexe 4). La commission, à l'unanimité, propose d'accepter ce préavis n° 50.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président clos la discussion puis procède au vote.

- L'article 1 : *d'approuver le règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants* est accepté, à main levée, à l'unanimité.
- L'article 2 : *la mise en application du règlement et des tarifs se fera après l'approbation par le Chef du département concerné* est accepté, à main levée, à l'unanimité.

Le préavis municipal n° 50 relatif au règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants, est accepté à l'unanimité.

11. Préavis municipal n° 51 : Demande anticipée de crédit au budget 2022 de CHF 15'000.— pour l'organisation de l'arrivée de la 1ère étape du 52ème Tour du Pays de Vaud en 2022 à Method – Rapport de la commission gestion-finances

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe la parole au rapporteur de la commission.

Monsieur Gilles Burdet donne lecture du rapport (annexe 5). La commission, à l'unanimité, propose d'accepter ce préavis n° 51.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président clos la discussion puis procède au vote.

- L'article 1 : *la Municipalité est autorisée à soutenir l'organisation de cette manifestation* est accepté, à main levée, à l'unanimité.
- L'article 2 : *la demande anticipée de crédit au budget 2022 représentant une augmentation de charges de CHF 15'000.— est accordée à la Municipalité* est accepté, à main levée, à l'unanimité.
- L'article 3 : *la dépense nette sera imputée sur le compte « frais de réceptions et manifestations »* est accepté, à main levée, à l'unanimité.

Le préavis municipal n° 51 relatif à la demande anticipée de crédit au budget 2022 de CHF 15'000.— pour l'organisation de l'arrivée de la 1ère étape du 52e du Tour du Pays de Vaud en 2022 à Method, est accepté à l'unanimité.

12. Préavis municipal n° 52 : Nouveau règlement sur la distribution de l'eau - préavis complémentaire : confirmation de la décision du 14 décembre 2020 – Rapport de la commission ad hoc

Le préavis municipal ayant été envoyé avec la convocation ou consulté sur le site internet communal, le Président passe la parole au rapporteur de la commission.

Monsieur Jean-Alfred Burdet donne lecture du rapport (annexe 6). La commission, à l'unanimité, propose d'accepter ce préavis n° 52.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président clos la discussion puis procède au vote.

- L'article 1 : *de confirmer sa décision du 14 décembre 2020 d'adoption du nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau et son annexe fixant les montants maximaux des taxes et du prix de l'eau, à la lumière des nouveaux éléments fournis* est accepté, à main levée, à la majorité avec 2 avis contraires et 1 abstention.
- L'article 2 : *de fixer l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement dès son approbation par le Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport* est accepté, à main levée, à la majorité avec 2 avis contraires et 1 abstention.

Le préavis municipal n° 52 relatif au nouveau règlement sur la distribution de l'eau ; préavis complémentaire confirmant la décision du 14 décembre 2020, est accepté à la majorité.

13. Interventions individuelles

Mme Françoise Krämer

- Elle a une question concernant le futur employé communal ; la Municipalité avait dit qu'elle donnerait plus d'informations lors du prochain Conseil.

Mme Eliane Piguet, Syndique

- La Municipalité a vu plusieurs candidats, la décision finale va tomber prochainement. Elle profite de la parole pour faire remarquer que, au vu des herbes qui poussent un peu partout, le village a vraiment besoin d'un employé communal. La Municipalité ayant décidé de ne plus utiliser de produits phytosanitaires là-dessus, le futur employé va travailler pour entretenir cela. Il faut également changer un peu de vision des choses, le village ne peut pas être nickel tout beau tout propre partout en même temps. Elle profite également de donner quelques informations au sujet du cimetière où il y a eu un problème. En effet, n'utilisant plus de produits phytosanitaires, le désherbage se fait avec le gaz et il y a eu un petit incendie sur les arbres ; les arbres touchés vont être arrachés d'ici la fin du mois.

Mme Eliane Herren

- Qu'en est-il du mur du cimetière qui n'est toujours pas refait ?

Mme Eliane Piguet, Syndique

- Le mur sera refait cette année encore. Cela dure un peu car la Municipalité, voyant les travaux du mur du château, a fait plusieurs demandes d'offre supplémentaires.

M. Roger Augsburg

- Sa question concerne le recyclage des plastiques : il a remarqué qu'il y a de plus en plus de plastique en tout genre et non plus que des contenants. Qu'en est-il ?

Mme Eliane Piguet, Syndique

- Il va bientôt y avoir un ambassadeur afin d'orienter mieux le tri. En effet, il ne devrait y avoir que des corps creux et pas de films plastiques qui eux doivent aller dans la poubelle. C'est un problème malheureusement récurrent. Madame la Syndique invite tout citoyen à faire une fois l'ouverture de la déchetterie et aider le surveillant afin de voir à quel point cela peut être un casse-tête.

Mme Eliane Herren

- Elle se pose des questions concernant la table du carnotzet qu'elle a vue dans les couloirs du bâtiment communal.

Mme Eliane Piguet, Syndique

- Il s'agit de la table de l'ancienne salle de Municipalité qui était au collège. Elle va être déménagée prochainement au stand de tir qui a également été repris un peu en main : une dalle a été refaite, des petits travaux seront faits prochainement.

M. Roger Augsburg

- Il se demande si la Municipalité pourrait étudier les différents endroits où poser des poubelles pour chien.

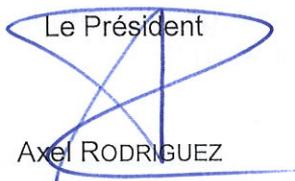
Mme Eliane Piguet, Syndique

- Lors de la précédente législature il avait été décidé de ne pas mettre des poubelles pour chien partout dans le village car il est difficile de trouver « le » bon endroit. C'est pourquoi il avait été décidé de distribuer à chaque propriétaire 3 rouleaux de sacs.
- Madame la Syndique profite de signaler qu'en août nous ferons partie du projet « Cinéma Commune » et nous devrions donc avoir un cinéma plein air le 8 août normalement. Des informations seront transmises en temps voulu.

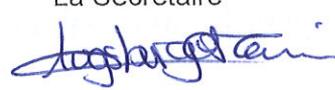
La parole n'étant plus demandée, le Président remercie tous les membres du Conseil pour leur fidélité et leur investissement. Il se réjouit de retrouver les Conseillers lors du prochain Conseil afin d'entamer la nouvelle législature 2021-2026 et d'ici là souhaite à chacun un bel été.

Le Président clos la séance à 20h54.

Verbalisé à Method, le 24 juin 2021.

Le Président

Axel RODRIGUEZ



La Secrétaire

Cindy AUGSBURGER ZANONI

Annexes : les rapports des commissions font partie intégrante du présent procès-verbal.

Commune de Method, le 8 juin 2021

Conseil Général du 14 juin 2021
Rapport de la commission de gestion et finances chargée de l'étude
du préavis municipal No 47, concernant les comptes 2020.

Conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil Général de la commune de Method, la commission de gestion et finances a procédé au contrôle des comptes de la bourse communale pour l'exercice 2020 en dates des 1^{er} et 8 juin 2021.

Toutes les pièces comptables et les renseignements nécessaires nous ont été aimablement fournis par Mmes Eliane Piguet, syndique, Dominique Meier, vice-syndique et Nicole Conrad, boursière communale, qui ont répondu à toutes les questions des membres de la commission.

Nous avons également pris connaissance du rapport de la fiduciaire OFICO qui a effectué la vérification des comptes.

Suite aux divers contrôles effectués nous pouvons faire part au Conseil Général des observations suivantes :

Résultats 2020

L'exercice 2020 présente un résultat bénéficiaire à hauteur de CHF.31'065, le budget prévoyait un déficit de CHF.84'560.

Ce résultat 2020 a été possible grâce à des revenus extraordinaires en relation avec les rentrées fiscales.

Le résultat 2020 a été obtenu après des amortissements de CHF242'465.--, et des dissolutions nettes des fonds de réserve de CHF.267'593.

Les investissements durant cette année se sont montés à CHF.256'014.— (dont CHF.251'014.— pour la réfection du réseau des fontaines)

Administration

Une forte augmentation des charges du personnel a été constatée durant l'exercice 2020, qui passent de CHF.144'389 en 2019 à CHF.164'459 en 2020.

La principale cause de cette augmentation réside dans le remplacement et la réorganisation du secrétariat qui ont nécessité un grand investissement en temps et efforts de la part des membres de la municipalité et de la boursière communale, avec le recours à des forces de travail extérieures ce qui a occasionné des frais non prévus.

Un effort particulier devra être apporté au cours des prochaines années dans la gestion et contrôle interne du personnel afin de maîtriser au mieux l'évolution de ces charges qui sont en forte augmentation depuis plusieurs années. En effet au début de la législature qui s'achève ces charges se montaient à CHF.107'000.— en 2016 contre CHF.164'000 en 2020, en augmentation de plus de 50% sur la période. Ceci sera d'autant plus nécessaire que la charge de travail exigée par le canton et les citoyens augmentent régulièrement.

Finances

Grâce à l'augmentation du nombre d'habitants qui est passé de 575 en 2016 à 651 en 2020, et à l'augmentation de la valeur du point d'impôt (21'566 en 2020 contre 16'884 en 2016), le total des rentrées fiscales en 2020 ont atteint CHF.1'846'954 (1'438'328 en 2019), et ceci malgré la baisse durant cette même période du taux communal de 74 à 72 points

Ces importantes rentrées fiscales, certaines exceptionnelles dues à des arriérés d'impôts, ont permis d'attribuer un montant de CHF.220'000 au fonds de réserve et de maintenir un équilibre financier malgré la charge sociale qui continue inexorablement d'augmenter.

Travaux

La fin des travaux pour la traversée du village, côté sortie Suscévaz n'a pas été réalisée en 2020 en raison des futurs travaux de connexion au réseau de la SAGENORD mais il est urgent de les planifier afin de bénéficier des subventions.

Les autres postes sont le résultat de l'application de règlements communaux ou des exigences cantonales dont notre commune n'a pas la maîtrise, dont

celui de la sécurité sociale qui n'a cessé d'augmenter pour atteindre en 2020 le montant de 572'548.

A la fin de cette législature nous pouvons constater que grâce à une gestion prudente, notre municipalité a réussi à maintenir un équilibre financier à notre commune tout en réalisant les investissements nécessaires à l'entretien du patrimoine communal. (Grande salle, traversés du village, le pont du Mujon, financement des chemins des AF, réseau des fontaines...).

Les inconnues sont bien sûr nombreuses à notre époque, mais notre commune a une situation équilibrée et saine et devrait pouvoir faire face aux défis futurs.

Suite à ces observations et après toutes les vérifications que nous avons effectuées, nous pouvons affirmer que :

- **La comptabilité est régulièrement tenue.**
- **Le bilan au 31 décembre 2020 et le compte de fonctionnement pour l'exercice 2020 concordent avec la comptabilité.**
- **L'état de la fortune et des résultats répondent aux dispositions de la loi sur les communes et au règlement sur la comptabilité des communes.**

De ce fait, nous proposons au Conseil Général

Art.1 D'approuver la gestion, les comptes de fonctionnement et le bilan de l'exercice 2020 tels que présentés.

Art.2 D'en donner décharge à la boursière, à la municipalité et à la commission de gestion et finances.

En outre, nous vous informons que la commission a procédé au contrôle des comptes de l'exercice 2020 de la station d'épuration de la Condémine, communes de Method et Suscévaz, à Method le 20 mai 2021.

Le rapport qui en découle ne comporte aucune remarque ou observation particulière sur les comptes 2020.

Nous formulons les réserves d'usages pour tous les faits et documents qui n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Pour la commission :

Carmine Rosati



Frank Neyer



Oscar Hernan



Patrick Girard



Gilles Burdet



Brice Marendaz



Method, le 8 juin 2021

Conseil Général du 14 juin 2021

Rapport de la commission de gestion et finances chargée de l'étude du préavis municipal No 48, concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2022.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers

La commission de gestion et finances, composée d'Oscar Hernan, Brice Marendaz, Patrick Girard, Gilles Burdet, Carmine Rosati et Franck Neveu s'est réunie les 1er et 8 juin dont le 1^{er} avec Mmes Eliane Piguet, syndique, Dominique Meier, vice-syndique et Nicole Conrad, boursière communale.

Suite à ces réunions, nous tenons à rendre attentif le Conseil Général aux points suivants :

Les comptes de notre commune ont connu encore l'année dernière des résultats positifs grâce à la bonne gestion du ménage communal mais surtout à des rentrées fiscales exceptionnelles.

Ainsi, à la fin de l'année 2020, les comptes de notre commune présentent une situation saine et équilibrée.

Cette situation et les constructions en cours dans notre village, synonymes de nouveaux contribuables, pourraient continuer à nous laisser entrevoir une augmentation des rentrées fiscales et nous inviter à vouloir baisser le taux d'imposition. Mais différents points identifiés nous imposent plutôt la prudence.

En effet, les répercussions financières de la crise sanitaire risquent de se manifester en 2021, 2022 et 2023, l'augmentation de la facture sociale, des coûts des écoles et de la police imposés par le canton ne cessent d'augmenter et les investissements qui seront à réaliser ces prochaines années nous poussent à partager avec la municipalité cette stratégie de prudence et de maintenir pour l'année 2022 le taux d'imposition communal inchangé à 72%.

En conclusion, la commission de gestion et finances, à l'unanimité, propose au Conseil Général d'accepter le préavis 48, soit :

Art. 1 Le taux d'imposition pour l'année 2022 est fixé à 72% de l'impôt cantonal de base.

Art. 2 Les autres impôts et taxes ne sont pas modifiés.

Art. 3 L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

Pour la commission :

Patrick Girard



Franck Neyeu



Gilles Burdet



Elise Marendaz



Oscar Hernan



Carmine Rosati



**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis No. 49,
concernant la révision des statuts de l'Association intercommunale
en matière de défense incendie et secours de la région du Nord
vaudois**

Monsieur le Président,
Madame la Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Général,

La Commission chargée de l'étude du préavis No 49, formée de Mme Janique Tisso-dit-Sanfin, Mme Dominique Schwartz et Mr Jean-Alfred Burdet, s'est réunie le 28 mai 2021 à la salle de commune de Method.

Nous avons parcouru les statuts de l'Association de prévention et défense incendie et secours régional du Nord Vaudois, ainsi que de l'extrait du procès-verbal de l'assemblée de l'Association intercommunale SDIS régional Nord Vaudois du jeudi 22 avril 2021.

Nous proposons au Conseil Général de Method d'adopter la révision des statuts conformément à la décision du Conseil intercommunal du 22.04.2021 et d'accepter le préavis No 49 tel que présenté.

Method, le 31 mai 2021

Janique TISSOT



Dominique SCHWARTZ



Jean-Alfred BURDET



Method, le 8 juin 2021

Conseil Général du 14 juin 2021

Rapport de la commission de gestion et finances chargée de l'étude du préavis municipal No 50, concernant le règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers

La commission de gestion et finances, composée d'Oscar Hernan, Brice Marendaz, Patrick Girard, Gilles Burdet, Carmine Rosati et Franck Neveu s'est réunie les 1er et 8 juin.

Lors de notre réunion du 1^{er} juin avec Mmes Eliane Piguet, syndique, Dominique Meier, vice-syndique et Nicole Conrad, boursière communale, il nous a été clairement expliqué, que, bien que chaque municipalité reste libre de fixer ces émoluments, le canton souhaite une certaine harmonie entre les communes et les villages de la région.

C'est pourquoi, en s'alignant et se rapprochant des communes environnantes, la municipalité nous propose ce nouveau règlement et tarif pour lequel nous n'avons aucune remarque particulière si ce n'est qu'il est une réelle harmonisation en proposant aussi des baisses que des hausses de tarif.

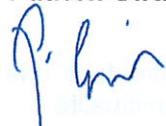
En conclusion, la commission de gestion et finances, à l'unanimité, propose au Conseil Général d'accepter le préavis 50, soit :

Art. 1 D'approuver le règlement et tarifs du contrôle des habitants

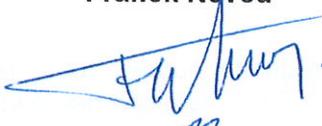
Art. 2 La mise en application du règlement et tarifs du contrôle des habitants se fera après l'approbation du chef du département concerné.

Pour la commission :

Patrick Girard



Franck Neveu



Gilles Burdet



Brice Marendaz



Oscar Hernan



Carmine Rosati



Page 1 sur 1

Method, le 8 juin 2021

Conseil Général du 14 juin 2021

Rapport de la commission de gestion et finances chargée de l'étude du préavis municipal N° 51, concernant la demande anticipée de crédit au budget 2022 de CHF 15'000.00 pour l'organisation de l'arrivée de la 1^{ère} étape du 52^{ème} Tour du Pays de Vaud en 2022 à Method.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers

La commission de gestion et finances, composée d'Oscar Hernan, Brice Marendaz, Patrick Girard, Gilles Burdet, Carmine Rosati et Franck Neveu s'est réunie les 1^{er} et 8 juin dont le 1^{er} juin avec Mmes Eliane Pignet, syndique, Dominique Meier, vice-syndique et Nicole Conrad, boursière communale.

Tout comme la municipalité, nous sommes convaincus qu'après ces derniers 18 mois pauvres en réunions ou événements, d'accueillir une telle manifestation est une belle opportunité pour dynamiser la vie du village et en faire sa promotion.

En ce qui concerne le coût, la municipalité nous a assuré que ce montant de CHF 15'000,00 était suffisant pour couvrir l'ensemble des besoins et que le soutien d'éventuels sponsors permettra peut-être de réduire ce montant.

Quoi qu'il en soit, même sans cela, la bourse de la commune peut tout à fait permettre cette dépense et nous invitons le conseil général à suivre notre municipalité dans cette démarche pour qu'elle puisse dès maintenant confirmer la participation de Method à cette épreuve et en commencer son organisation.

En conclusion, la commission de gestion et finances, à l'unanimité, propose au Conseil Général d'accepter le préavis 51, soit :

Art. 1 La Municipalité est autorisée à soutenir l'organisation de cette manifestation.

Art. 2 La demande anticipée de crédit au budget 2022, représentant une augmentation de charges de CHF 15'000.— est accordée à la Municipalité.

Page 1 sur 2

Art. 3 La dépense nette sera imputée sur le compte de fonctionnement n°
110.317.00, intitulé « frais de réceptions et manifestations »

Pour la commission :

Patrick Girard



Franck Neyeu



Gilles Burdet



Brice Marendaz



Oscar Hernan



Carmine Rosati



**Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis No. 52,
concernant le nouveau règlement sur la distribution de l'eau**

Monsieur le Président,
Madame la Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Général,

La Commission chargée de l'étude du préavis No 52, formée de Mme Janique Tissot-dit-Sanfin, Mme Dominique Schwartz et Mr Jean-Alfred Burdet, s'est réunie le 28 mai 2021 à la salle de commune de Method.

Nous avons pris connaissance des différents documents qui nous ont été transmis par la Municipalité, ainsi que du rapport de la Surveillance des prix SPR daté du 01.07.2020, qui ne nous avait pas été mis à disposition lorsque nous nous sommes prononcés au mois de décembre 2020.

Nous relevons la remarque de la Surveillance des prix SPR concernant l'augmentation de la taxe de consommation sur le nombre de m3 d'eau consommé, avec une recommandation à Chf. 2.25 seuil maximal, alors que la Municipalité préconise un montant de Chf. 3.30 seuil maximal.

Nous soutenons la proposition de la Municipalité de conserver le montant de Chf. 3.30 seuil maximal, comme accepté lors du Conseil général du 14.12.2020, ceci pour éviter de modifier à nouveau le règlement à court terme, sachant qu'une augmentation de prix est déjà prévue pour ces prochaines années.

Nous proposons au Conseil Général de Method de confirmer la décision du 14.12.2020 en acceptant le préavis No 52 tel que présenté.

Method, le 31 mai 2021

Janique TISSOT



Dominique SCHWARTZ



Jean-Alfred BURDET

